

LE BILAN DE COMPÉTENCES



Vos collaborateurs souhaitent identifier leurs compétences, leurs connaissances, leurs points forts et leurs axes d'amélioration actuels, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, dans le but de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation.



NOS SOLUTIONS

Défi 2 Conseil vous propose une démarche personnalisée avec un même consultant qui accompagne votre collaborateur de façon individuelle. Il l'aide à avancer dans sa réflexion pour mieux définir son projet professionnel personnel.

Notre proximité avec le monde de l'entreprise lui permet de bénéficier d'une connaissance large des différents métiers, formations et des perspectives professionnelles.

NOS OUTILS

- Un accompagnement par un consultant spécialisé ;
- Des entretiens individuels ;
- Des supports de réflexion ;
- Des outils d'évaluation : tests, questionnaires, mises en situations, autodiagnostic ;
- Des questionnaires d'orientation ;
- Des démarches de documentation et d'information sur les métiers ;
- Un accompagnement au financement.



À l'issue du bilan de compétences, un document de synthèse est présenté au collaborateur lors d'un entretien de restitution avec le consultant. Un suivi est assuré 6 mois plus tard lors d'une rencontre avec le consultant.



VOTRE CONTACT

Véronique GUILLON
Tél : 03.80.77.85.11
uimm21@maisondesentreprises.com